

Bibliothèques universitaires de l'ESPE Lille Nord de France

Charte des collections

Document validé en conseil d'école de l'ESPE le 1er décembre 2015

Préambule

La charte des collections des BU-ESPE Lille Nord de France définit les grands axes du réseau documentaire en ce qui concerne le développement, la gestion, le signalement et la conservation des ressources documentaires. Elle détaille également les relations entre les collections, les publics, les services et l'environnement documentaire du réseau.

Auparavant intégrées au SCD de l'Université d'Artois, les BU-ESPE constituent un réseau documentaire autonome depuis 2014. Ce changement d'organisation a rendu nécessaire la rédaction d'une charte des collections propre aux BU-ESPE.

Validée en conseil d'école de l'ESPE Lille Nord de France, cette charte est publique et sera mise à jour tous les trois ans.

Table des matières

Le cadre.....	2
L'ESPE et ses missions	2
Les bibliothèques.....	2
Les publics.....	3
L'environnement documentaire.....	3
Les principes du développement des collections.....	4
Les principes	4
La couverture disciplinaire	5
Les critères de sélection	6
Les acquisitions	7
Origine du budget.....	7
Répartition par site.....	7
Achats.....	7
Dons.....	7
Documentation numérique.....	7
L'accès aux collections.....	8
Libre accès, magasin, accès à distance.....	8
Signalement des collections.....	8
Politiques de prêt	8
Navettes, réservations, prêt entre bibliothèques.....	8
La médiation.....	9
Accompagner les usagers dans leurs recherches.....	9
Les temps forts documentaires et culturels	9
Mise en espace des collections.....	9
L'évaluation et la conservation des collections.....	9
L'évaluation des collections.....	9
Le désherbage des collections.....	9
La conservation des collections.....	10
Le fonds patrimonial.....	10

Le cadre

L'ESPE et ses missions

L'ESPE Lille Nord de France a été créée par l'arrêté du **30 août 2013**. Auparavant école interne de l'Université d'Artois, et dénommée également alors Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM), l'ESPE fait l'objet d'une accréditation par le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par l'arrêté du 27 août 2013. Cette accréditation a été renouvelée pour cinq ans en juillet 2015. Le règlement intérieur complète et précise les statuts de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Lille, en tant que composante de la communauté d'Universités et d'Établissements « Université Lille Nord de France » selon les dispositions du décret n° 2013-782 du 28 août 2013.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 fait de la formation professionnelle des personnels enseignants et de l'éducation le levier majeur de la qualité du service public d'enseignement. Elle fixe aux écoles supérieures du professorat et de l'éducation la mission d'organiser et d'assurer la formation initiale des futurs enseignants et des personnels d'éducation, et de participer à la formation continue. La formation valorise une étroite association entre formation universitaire, formation professionnelle et recherche dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Les bibliothèques

Le réseau documentaire de l'ESPE Lille Nord de France compte six bibliothèques universitaires, réparties sur les sites de formation du premier degré de la région Nord - Pas de Calais : Arras, Douai, Gravelines, Outreau, Valenciennes et Villeneuve d'Ascq. Les BU-ESPE sont organisées par une équipe de 21 personnes, et dirigées par un conservateur d'Etat. En juillet 2015, les BU-ESPE desservent près de 3000 lecteurs à jour de leur inscription et leurs fonds courants comptent plus de 160 000 documents, et 50 000 dans les fonds patrimoniaux.

Jusqu'au 1er janvier 2014, les bibliothèques étaient intégrées au Service Commun de la Documentation de l'Université d'Artois. Détachées de ce SCD, les BU-ESPE continuent à assumer les missions des bibliothèques universitaires, telles qu'elles sont définies dans le **Décret n° 2011-996 du 23 août 2011** relatif aux bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs. Les BU-ESPE contribuent en effet aux activités de formation et de recherche des établissements. Elles assurent notamment les missions suivantes :

- 1° Mettre en œuvre la politique documentaire de l'ESPE, coordonner les moyens correspondants et évaluer les services offerts aux usagers ;
- 2° Accueillir les usagers et les personnels exerçant leurs activités au sein de l'ESPE, ainsi que tout autre public dans des conditions précisées par le conseil d'Ecole de l'ESPE, et organiser les espaces de travail et de consultation ;
- 3° Acquérir, signaler, gérer et communiquer les documents et ressources d'informations sur tout support ;
- 4° Développer les ressources documentaires numériques, contribuer à leur production et favoriser leur usage ; participer au développement de l'information scientifique et technique notamment par la production, le signalement et la diffusion de documents numériques ;
- 5° Participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces différentes ressources ainsi qu'aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'ESPE ;
- 6° Favoriser par l'action documentaire et l'adaptation des services toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ;

7° Coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs ;
8° Former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique.

Les publics

Les BU-ESPE desservent prioritairement les étudiants de l'ESPE. Les fonds sont donc intimement liés aux besoins de ces publics : éducation, pédagogie pratique, annales et manuels de concours, manuels scolaires, littérature de jeunesse, revues et ressources numériques spécialisées...

Les BU-ESPE ont un taux de pénétration extrêmement important auprès des **étudiants préparant les cursus du premier degré**. En 2014/2015, ils représentent environ 60% des inscrits (M1, M2 et étudiants en préparation de concours).

Depuis la création de l'ESPE en août 2013 et la métamorphose du réseau régional, les **étudiants préparant les cursus du second degré** fréquentent aussi de plus en plus les BU-ESPE, et contribuent par leurs besoins documentaires particuliers (manuels scolaires du second degré, didactique, concours spécifiques...) à repenser les orientations de la politique documentaire. En 2014-2015, ce sont 10% des inscrits (essentiellement sur les sites de Villeneuve d'Ascq et d'Arras), une proportion qui continuera probablement à croître.

La BU-ESPE de Villeneuve d'Ascq dessert également les étudiants préparant les **parcours spécifiques** sur l'Adaptation Scolaire et le Handicap (ASH) et l'encadrement éducatif (CPE) ; ils représentent environ 15% des inscrits de cette bibliothèque.

Le réseau documentaire fournit également de la documentation adaptée aux besoins des **enseignants chercheurs et formateurs**, qu'ils soient membres de l'ESPE ou d'une autre université régionale. Ils représentent en 2014-2015 environ 8% des inscrits.

Les **personnels administratifs et techniques** sont également usagers du service.

Établissements publics, l'emprunt est possible pour tous dans les BU-ESPE après une inscription dont le montant dépend de divers critères. Plusieurs **lecteurs autorisés** fréquentent donc également les lieux : enseignants en poste, candidats libres aux concours, retraités... Ce sont des usagers minoritaires, aux profils variés.

L'environnement documentaire

Les BU-ESPE s'inscrivent dans les réseaux documentaires régionaux et nationaux de différentes manières.

- **Les BU des établissements régionaux**

Les BU-ESPE ont été intégrées au SCD de l'Université d'Artois entre 2009 et 2014. Leur catalogue est toujours commun, ainsi que le service de circulation associé (prêt navette).

Des complémentarités documentaires, non formalisées, existent entre les BU-ESPE et les autres BU régionales, concernant les besoins des étudiants préparant les concours du second degré : les BU-ESPE acquièrent et mettent à disposition les manuels scolaires concernés, tandis que les BU ont la charge des manuels des concours du second degré.

Par convention signée en 2006, l'accès aux collections de plusieurs établissements régionaux est gratuit pour les lecteurs étudiants et personnels d'un établissement partenaire. Cet accès est facilité par l'émission d'une carte multi-service, utilisée par ces établissements comme carte d'étudiant / de personnel. Signée à l'époque par le Directeur de l'IUFM, cette convention est toujours en vigueur pour les étudiants et personnels de l'ESPE. Les autres établissements universitaires partenaires sont les suivants : l'Université Lille 1, l'Université Lille 2 , l'Université Lille 3, l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, l'Université d'Artois, l'Université du Littoral Cote d'Opale.

- **La coopération universitaire nationale**

Le réseau documentaire de l'ESPE Lille Nord de France est membre du réseau SUDOC, par le biais du SCD de l'Université d'Artois. Ainsi, les collections des BU-ESPE sont accessibles au Prêt Entre Bibliothèques.

Par la spécificité et l'ancienneté de leurs fonds, les BU-ESPE peuvent également être amenées à entretenir des relations plus soutenues avec les bibliothèques de même type (réseau des ESPE) et avec la bibliothèque de dernier recours (CADIST) dans le domaine de l'éducation, la bibliothèque de l'Institut Français de l'Education, située à Lyon.

- **Le partenariat avec Canopé**

Les BU-ESPE travaillent régulièrement avec le réseau Canopé de l'académie de Lille. Ce partenariat revêt des formes multiples : dons, projets de valorisation communs, existence de "relais doc" Canopé au sein des BU-ESPE de Douai et Outreau, rapprochement physique des services sur les sites de Gravelines et d'Arras. Ces actions coordonnées, pensées à partir de 2014, se construisent au fur et à mesure des restructurations du réseau Canopé et en fonction des spécificités de chaque institution.

- **Les autres partenaires territoriaux**

Si les demandes documentaires des usagers ne peuvent être satisfaites, les bibliothécaires peuvent les orienter vers les établissements de lecture publique à proximité, dont les catalogues sont pour la plupart en ligne. Les réorientations sont fréquentes pour la demande de séries ou d'exemplaires supplémentaires en littérature de jeunesse.

Les principes du développement des collections

Les principes

- **Pluralisme**

Soucieuses de contribuer par la richesse de leurs fonds à la construction de l'esprit critique de leurs usagers tout en alimentant leur désir d'apprendre, les bibliothécaires veillent à ce que les collections représentent tous les courants de pensée. Ce principe de pluralisme s'entend dans la limite des principes fondamentaux de la République française.

- **Respect de la loi**

L'achat des documents imprimés et audiovisuels s'inscrit dans le cadre des procédures de marchés publics. En tant que composante interne de la COMUE, l'ESPE et ses bibliothèques ne peuvent prétendre à aucune offre promotionnelle destinée aux particuliers. Pour les documents audiovisuels, les bibliothèques s'acquittent des droits spécifiques (pour le prêt et/ ou la consultation en dehors du cercle familial) par l'intermédiaire de leur fournisseur.

En respect de l'accord passé entre le CFC et le MESR les bibliothécaires s'engagent à ne fournir à leurs usagers que des documents originaux (les photocopies, copies illégales sont proscrites).

Les usagers des bibliothèques utilisent les postes informatiques en salle librement : les bibliothécaires ne sauraient être tenus responsables des contenus visionnés sur lesquels ils n'exercent aucun contrôle. Cependant les usagers s'engagent à respecter la Charte informatique de l'établissement lors de la création de la demande d'accès aux ressources numériques.

Les collections des BU-ESPE sont des biens de l'État. Tout comme leur acquisition, leur élimination ne peut se faire que dans le cadre de procédures spécifiques.

- **Accessibilité**

Les BU-ESPE s'efforcent de faciliter l'accès aux ressources documentaires qu'elles proposent. Les collections physiques sont majoritairement en libre-accès. La conservation en magasin décidée sur des critères bibliothéconomiques précis n'entrave en rien l'accès aux documents qui sont signalés dans le catalogue de la bibliothèque et disponibles via le personnel.

L'accès distant aux ressources numériques se fait via l'environnement numérique de travail (après authentification) depuis le portail documentaire.

Les lieux et rayonnages sont organisés au mieux afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Les bibliothécaires se tiennent disponibles pour accompagner les usagers dans leurs besoins spécifiques.

- **Spécialisation en éducation**

Les collections proposées visent à couvrir l'ensemble des enseignements, usages ou objets de recherche de l'ESPE. Par conséquent, elles sont spécialisées en éducation et couvrent également, dans une moindre mesure, d'autres domaines de la connaissance.

La couverture disciplinaire

Les collections des BU-ESPE sont constituées de documents répartis selon les grands domaines de connaissances nécessaires à la culture de l'enseignement des personnels éducatifs.

Les domaines couverts sont:

- Connaissance du système éducatif : histoire des institutions éducatives, organisation de l'école, politiques éducatives, orientations et programmes,
- Didactique des disciplines enseignées à l'école, au collège, au lycée et dans l'éducation spécialisée,
- Gestion des apprentissages : pédagogie, éducation, connaissance de l'enfance et de l'adolescence,
- Préparation aux concours d'enseignement : annales, rapports de jury, programmes d'enseignement, documents d'accompagnement,
- Manuels scolaires,

- Littérature de jeunesse : fictions et documentaires, en accompagnement de l'enseignement de la littérature à l'école, du travail mené dans les autres disciplines,
- Documents de base (niveau licence) en accompagnement des disciplines enseignées à l'école,
- Ouvrages de recherche en éducation et travaux universitaires

Dans une moindre mesure, pour les besoins complémentaires des usagers, d'autres types de documents peuvent être acquis.

Les domaines non couverts sont:

- Collections parascolaires ou de vulgarisation à destination des parents,
- Les collections universitaires de niveau recherche dans les autres domaines que l'éducation.

Les critères de sélection

- Suivi de la production éditoriale :

La priorité est donnée à l'achat de nouveautés dans le domaine de l'éducation ainsi qu'aux documents demandés par les enseignants ou les lecteurs (suggestions, bibliographies...) dans la mesure où ces demandes correspondent à la politique documentaire. Des acquisitions rétrospectives peuvent être faites pour combler des lacunes.

Les documents acquis sont dans leur majorité des titres publiés par des éditeurs spécialisés, des instituts de recherche français ou étrangers, des presses d'universités. Une veille est mise en place afin que les acquisitions soient en adéquation avec l'actualité éducative (évolution des programmes pour les manuels scolaires, nouvelles épreuves des concours de l'enseignement...)

- Qualité intellectuelle :

Chaque responsable de domaine veille à la qualité intellectuelle de ses achats.

- Niveaux de sélection :

- Scolaire : sont acquis des manuels scolaires tous niveaux, ainsi que de la littérature de jeunesse
- Licence : sont acquis des ouvrages de vulgarisation ou ouvrages disciplinaires de base permettant de faire le point sur un sujet, sélectionnés pour leur pertinence
- Master et recherche : sont acquis des ouvrages pédagogiques et de recherche portés sur les disciplines enseignées aux 1er et 2nd degrés, ainsi que des ouvrages pratiques et spécialisés permettant d'aborder les différents aspects du métier dans les domaines de formation dispensés à l'ESPE.

- Supports :

Tous les supports peuvent figurer dans les collections (imprimés, DVD, CD-ROM, CD, mallettes...) s'ils répondent aux besoins des usagers et à la politique documentaire.

- Thèmes :

Certains thèmes sont développés en rapport avec des expositions ou des guides thématiques préparés par les équipes des BU ESPE.

- Langues :

Les documents acquis sont pour la plupart en langue française. Néanmoins certains documents sont acquis en langues étrangères tels que la littérature de jeunesse, les manuels scolaires (premier et second degré) ou certains ouvrages de recherche non traduits, si le domaine correspond à un axe de recherche développé dans les enseignements dispensés à l'ESPE.

- **Usage :**

Le nombre d'achats d'exemplaires est modulé selon la demande et l'usage des documents. Des exemplaires supplémentaires peuvent être achetés à la vue de l'analyse des statistiques de prêt ou à la demande des enseignants dans les limites budgétaires. Pour les domaines non prioritaires, la complémentarité des fonds des 6 BU-ESPE prévaut : 1 exemplaire par titre est acquis.

- **Coût :**

Les acquisitions sont faites selon la répartition budgétaire dans la mesure des moyens budgétaires.

Les acquisitions

Origine du budget

Le budget documentaire des BU-ESPE provient de 3 sources de financement : les droits d'inscription à la bibliothèque (compris dans les frais d'inscription acquittés par les étudiants), les ressources propres (droits d'inscription des utilisateurs extérieurs, remboursements en cas de perte des documents), et la dotation de l'ESPE.

Répartition par site

Chaque BU-ESPE reçoit un budget propre pour l'acquisition de documents, déterminé en fonction du nombre d'étudiants et d'enseignants.

Achats

Pour les documents imprimés (monographies et périodiques) et audiovisuels, les achats ont lieu dans le cadre de la procédure des marchés publics. Plusieurs procédures sont utilisées, en fonction des budgets des différents types de documents.

Dons

Les BU-ESPE peuvent accepter des dons dans la mesure où ils présentent un intérêt pour l'enrichissement des collections et que leur état le permet. Elles se réservent le droit d'opérer un tri, de proposer des documents à d'autres bibliothèques ou aux usagers, d'en éliminer certains, d'en déterminer l'intégration et l'usage dans leurs collections. Pour les dons de fonds importants, une convention peut être rédigée, précisant les modalités de conservation et de consultation.

Documentation numérique

Les BU-ESPE mettent à la disposition des usagers une sélection de ressources numériques en ligne consultables sur les postes informatiques de l'ESPE, et pour la plupart à distance. Ces ressources sont constituées de bouquets de revues, de bases de données, de corpus de textes, d'e-books. Toutes ces ressources, payantes ou gratuites, sont accessibles depuis les pages BU du site de l'ESPE.

L'achat de la documentation numérique est centralisé pour toutes les BU-ESPE. Les achats et les abonnements sont faits, chaque fois que cela est possible, dans le cadre des offres négociées du consortium national Couperin. Compte tenu du coût de ces ressources, la politique d'acquisition est centrée sur les ressources les plus consultées.

Les BU-ESPE se chargent du catalogage des mémoires de Master MEEF et de certification ASH (autorisés à être diffusés), ainsi que de leur dépôt sur le site DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance).

L'accès aux collections

Libre accès, magasin, accès à distance

Les BU-ESPE adoptent une politique répondant le plus largement possible à l'une de leurs principales missions, à savoir favoriser l'accès au document, que ce soit par l'organisation des collections ou les services proposés.

Pour les collections courantes, le libre-accès est favorisé le plus possible. Les réserves sont consacrées aux collections peu demandées ou de conservation et aux archives des revues. La totalité de cette documentation est recensée et localisée dans le catalogue des bibliothèques.

Les ressources électroniques sont accessibles depuis les sites ESPE. L'accès distant (hors campus) est lié à l'environnement numérique de travail (ENT) accessible depuis le portail documentaire.

Signalement des collections

Le catalogue recense les documents présents dans les bibliothèques de l'ESPE. Il permet de les rechercher, de les localiser et de vérifier leur disponibilité.

Les BU-ESPE collaborent à l'enrichissement du catalogue collectif SUDOC.

Politiques de prêt

La politique de prêt est exposée à l'ensemble des usagers au travers du "Guide du lecteur". La mise à disposition de la documentation (consultation ou prêt) s'effectue sous la responsabilité des personnels des BU-ESPE et s'appuie sur leur connaissance du lectorat et du fonds. Certains documents (ouvrages de référence, annales de concours...) peuvent être exclus du prêt afin d'être disponibles à la consultation sur place.

Les modalités d'accès aux collections et les règles de prêt sont validées par les instances de l'ESPE après propositions des BU-ESPE.

L'accès aux collections et aux salles de lecture des BU-ESPE est libre et gratuit. L'emprunt est réservé aux personnes à jour de leur inscription dans les BU-ESPE.

Navettes, réservations, prêt entre bibliothèques

Dans la mesure où les BU-ESPE ne peuvent disposer d'une documentation exhaustive, elles proposent différents services assurant aux usagers l'accès permanent à la documentation. Les bibliothécaires accompagnent les usagers dans leurs recherches bibliographiques pour leur permettre de trouver et localiser des documents répondant à leurs besoins.

Le "prêt navette" permet de pouvoir emprunter tout document disponible au sein du réseau, et le service du prêt entre bibliothèques garantit l'accès à tout document disponible dans une autre bibliothèque française ou étrangère.

La médiation

Accompagner les usagers dans leurs recherches

Ouvertes sans interruption du lundi au vendredi, les BU-ESPE sont des lieux de ressources et de formation. L'accueil, l'orientation et la formation des usagers, sur place et à distance (page Facebook, mailing, Ubib...) sont les conditions premières d'une bonne médiation entre les usagers et les collections.

Les temps forts documentaires et culturels

Les bibliothécaires, en partenariat avec l'équipe enseignante, élaborent régulièrement des guides thématiques qui sont des bibliographies commentées en lien avec les cursus étudiants et souvent en résonance avec l'actualité. A ces guides s'ajoutent des sélections en littérature de jeunesse. Ces guides sont imprimés ou disponibles en ligne et bénéficient d'une indexation dans le portail documentaire.

Des animations culturelles peuvent aussi être organisées en fonction des thèmes retenus, favorisant la découverte des ressources de manière originale : exposition, lectures, projection suivie de débats...

Mise en espace des collections

Les documents récemment acquis sont présentés sur des tables, pour favoriser leur emprunt. Ils peuvent faire l'objet d'un catalogue spécial ou d'une publication sur les médias des BU-ESPE (page Facebook, blog...). La présentation physique des collections en salle fait l'objet de beaucoup d'attention. Ainsi, la mise en place d'un plan de classement, avec des cotes validées, contribue à un meilleur signalement des documents et une identification simplifiée des rayons pour les usagers qui n'utiliseraient pas le catalogue.

L'évaluation et la conservation des collections

L'évaluation des collections

Les collections des BU-ESPE sont évaluées annuellement par les bibliothécaires responsables de domaines. Cette évaluation a pour objectif l'acquisition d'une connaissance fine du fonds documentaire, ses forces et ses faiblesses. Les responsables de domaines s'efforcent ainsi de proposer des collections renouvelées, cohérentes et adaptées aux besoins de leurs publics.

Chaque bibliothèque est responsable de l'évaluation de son fonds documentaire. Cette évaluation est réalisée, pour chaque segment de collections, à l'aide d'indicateurs extraits du SIGB : nombre de prêts annuel, âge moyen des documents, nombre de documents acquis, nombre de documents éliminés, perdus, etc.

Le désherbage des collections

Le désherbage est le terme désignant l'action de retirer des documents des collections du libre-accès. Le retrait de ces documents est effectué par les responsables de collections en fonction de plusieurs critères :

- des critères matériels : documents usés ou abîmés (pages manquantes, déchirures, etc.), supports obsolètes au contenu illisible, ...

- des critères intellectuels : documents dont l'information est périmée, obsolète, erronée, documents ne correspondant plus aux besoins de l'établissement
- un critère d'usage : documents non utilisés

Les documents retirés du libre-accès, en fonction des raisons qui ont mené à leur retrait, peuvent ensuite être :

- réparés
- rachetés s'ils sont toujours édités
- remplacés par une édition plus récente
- conservés en magasin
- donnés à d'autres institutions (écoles, bibliothèques) ou à des associations
- donnés aux étudiants et personnels de l'ESPE lors de braderies de livres organisées sur les différents sites
- recyclés (dans ce cas, l'argent du recyclage est utilisé par une association pour financer ses actions)

La conservation des collections

Les collections retirées du libre-accès sont systématiquement examinées en fonction du plan de conservation partagée des collections.

En effet, si les BU-ESPE ne sont pas des bibliothèques de conservation, il est néanmoins important de permettre aux usagers un accès aisé à des documents qui n'ont plus leur place en libre-accès mais peuvent avoir une utilité, notamment pour la recherche, et un intérêt historique.

Ainsi, sont conservés au sein des réserves des BU-ESPE :

- un exemplaire de chaque annale des concours de l'éducation
- un exemplaire de chaque manuel scolaire de l'enseignement primaire, secondaire général, et d'une partie de l'enseignement professionnel
- un exemplaire de chaque ouvrage concernant l'éducation
- un exemplaire de chaque ouvrage de littérature jeunesse

Les périodiques font également l'objet d'une conservation partagée.

Tous les détails de ce plan sont définis dans le plan de conservation partagée des BU-ESPE, validé en conseil d'école de l'ESPE le 20 novembre 2014.

Le fonds patrimonial

Les BU-ESPE conservent le fonds patrimonial des anciennes Écoles Normales du Nord-Pas de Calais.

Ce fonds patrimonial, constitué depuis la création des Écoles Normales de la région, est valorisé par les bibliothécaires depuis 2007. Il complète localement les collections conservées à la Bibliothèque Nationale de France, à la Bibliothèque Diderot de Lyon (CADIST en Éducation) ou dans d'autres bibliothèques universitaires.

Il comprend :

- plus de 50000 ouvrages dans toutes les disciplines de la connaissance
- dont plus de 8000 manuels scolaires de toutes époques et dans tous domaines
- environ 500 planches scolaires
- des séries de diapositives, des vinyles

La consultation et l'emprunt sont possibles, selon les conditions de l'établissement et en fonction de l'état des documents, sur avis de la responsable de site.